



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023_107_PM

Objet : réservation places de stationnement rue F. Pauriol

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par Monsieur [nom] président de l'association « LIP » sise 6 cours Victor Hugo à Mallemort, sollicitant l'autorisation de réserver 2 places de stationnement en zone bleue au-devant du 42 rue Fernand Pauriol afin d'organiser une soirée festive des producteurs le :

Mercredi 13 septembre 2023 de 16h à 21h

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRETE :

Article 1 : Monsieur [nom] président de l'association « LIP », est autorisé à organiser une soirée festive des producteurs au 42 rue Fernand Pauriol, **le mercredi 13 septembre 2023 de 16h à 21h.**

Article 2 : A cette occasion 2 places de stationnement en zone bleue situées aux 42 rue Fernand Pauriol lui seront réservées.

Article 3 : La signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera tenu responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Monsieur [nom] président de l'association « LIP »

Fait à Mallemort le 05/09/2023

Maire de MALLEMORT
Hélène GENTE

